

Nomenclature FINANCES LOCALES
Contributions Budgétaires

Pôle Education, Enfance Jeunesse, Famille, Sport
BD/JMD/CC /PP/2017

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22, L 2122.23,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 par laquelle le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé du C.G.C.T., notamment de fixer, dans les limites des sommes fixées au Budget de la Collectivité, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

ARRETONS

Période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

ARTICLE 1 – TARIFS - DROIT D'INSCRIPTION AUX TEMPS PERISCOLAIRES ET PERICENTRES.

	Montant du Quotient Familial	Tarif par enfant/an hazebrouckois	Tarif par enfant/an non hazebrouckois
DROIT D'INSCRIPTION :	Plus de 600 euros	13.39 €	14.03 €
AUX TEMPS PERISCOLAIRES	De 371 à 599 euros	11.55 €	12.10 €
	Moins de 370 euros	10.50 €	11.00 €



**ARTICLE 2 – TARIFS – ETUDE SURVEILLEE - ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE AERES –
RESTAURATION SCOLAIRE**

2017		hazebrouckois	non hazebrouckois
Étude surveillée		par heure	par heure
	forfait 7 semaines	8.88 €	9.58 €
	forfait 14 semaines	17.77 €	19.16 €
	forfait 9 semaines	11.42 €	12.32 €
	forfait 5 semaines	6.34 €	6.84 €
	forfait 10 semaines	12.69 €	13.68 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE		hazebrouckois	non hazebrouckois
SEANCE ACCUEIL	1 séance le matin ou le soir	2.30 €	2.48 €
	2 séances le matin et le soir du même jour	2.93 €	3.16 €

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif par enfant	Tarif complémentaire établi pour la fourniture de repas sans réservation préalable par le biais de l'utilisation du badge prévu à cet effet
Enfants Hazebrouckois Les enfants Hazebrouckois relevant de l'aide sociale à l'enfance (les repas confectionnés par la ville pour l'aide sociale sont pris en charge par le CCAS après avis de la Commission Administrative).	3.06 euros	4.56 euros
Enfants extérieurs (hors les enfants des CLIS pour lesquels le tarif est celui des enfants Hazebrouckois).	4.77 euros	6.27 euros
Adultes et Enseignants (pour lesquels le prix peut être diminué de la subvention attribuée par l'Education Nationale pour les agents dont le traitement est inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 465).	5.15 euros	6.65 euros

ARTICLE 3 – TARIFS – ACCUEILS COLLECTIFS de MINEURS

ACCUEILS COLLECTIFS de MINEURS			TARIF 2018	
			Pour les hazebrouckois	Pour les non hazebrouckois
Journée Complète <u>avec</u> repas	semaine	plus de 600	50.93 €	54.92 €
		de 371 à 599 €	48.32 €	52.11 €
		moins de 370 €	41.78 €	45.06 €
	A la journée pendant les semaines de moins de 5 jours	plus de 600 €	10.44 €	11.26 €
		de 371 à 599 €	9.79 €	10.56 €
		moins de 370 €	8.48 €	9.14 €
demi-journée <u>sans</u> repas	semaine	plus de 600	26.11 €	28.16 €
		de 371 à 599 €	24.82 €	26.76 €
		moins de 370 €	22.21 €	23.95 €
	A la journée pendant les semaines de moins de 5 jours	plus de 600 €	5.22 €	5.63 €
		de 371 à 599 €	4.90 €	5.28 €
		moins de 370 €	4.57 €	4.93 €

ACCUEILS COLLECTIFS du MERCREDI (suite)			TARIF 2018	
			Pour les hazebrouckois	Pour les non hazebrouckois
Journée complète Mercredis pendant la période scolaire (par période et repas compris)	Du 4 septembre au 20 octobre 2017 Du 6 novembre au 22 décembre 2017 Du 8 janvier au 23 février 2018 Soit 7 semaines	plus de 600 €	84.49 €	117.88 €
		de 371 à 600 €	77.49 €	110.88 €
		moins de 370 €	70.49 €	103.88 €
	Du 12 mars au 20 avril 2018 Soit 6 semaines	plus de 600 €	72.42 €	101.04 €
		de 371 à 600 €	66.42 €	95.04 €
		moins de 370 €	60.42 €	89.04 €
	Du 7 mai au 6 juillet 2018 Soit 9 semaines	plus de 600 €	108.63 €	151.56 €
		de 371 à 600 €	99.63 €	142.56 €
		moins de 370 €	90.63 €	133.56 €
Demi-journée Mercredis pendant la période scolaire (par période et sans repas)	Du 4 septembre au 20 octobre 2017 Du 6 novembre au 22 décembre 2017 Du 8 janvier au 23 février 2018 Soit 7 semaines	plus de 600 €	31.57 €	42.28 €
		de 371 à 600 €	28.07 €	38.78 €
		moins de 370 €	24.57 €	35.28 €
	Du 12 mars au 20 avril 2018 Soit 6 semaines	plus de 600	27.06 €	36.24 €
		de 371 à 600 €	24.06 €	33.24 €
		moins de 370 €	21.06 €	30.24 €
	Du 7 mai au 6 juillet 2018 Soit 9 semaines	plus de 600 €	40.59 €	54.36 €
		de 371 à 600 €	36.09 €	49.86 €
		moins de 370 €	31.59 €	45.36 €
Demi-journée Mercredis pendant la période scolaire (par période et AVEC repas Compris)	Du 4 septembre au 20 octobre 2017 Du 6 novembre au 22 décembre 2017 Du 8 janvier au 23 février 2018 Soit 7 semaines	Plus de 600 €	52.99 €	75.67 €
		De 371 à 600 €	49.49 €	72.17 €
		Moins de 370 €	45.99 €	68.67 €
	Du 12 mars au 20 avril 2018 Soit 6 semaines	Plus de 600 €	45.42 €	64.86 €
		De 371 à 600 €	42.42 €	61.86 €
		Moins de 371 €	39.42 €	58.86 €
	Du 7 mai au 6 juillet 2018 Soit 9 semaines	Plus de 600 €	68.13 €	97.29 €
		De 371 à 600 €	63.63 €	92.79 €
		Moins de 371 €	59.13 €	88.29 €

ARTICLE 4 – TARIF – EN CAS DE RETARD APRÈS FERMETURE ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Pour tout retard constaté après la fermeture des services pendant les temps périscolaires (accueils, étude)

- Un forfait de 20 € sera facturé.

ARTICLE 5 – TARIF – PISCINE

	tarifs communs CCFI	tarifs communs HORS CCFI
Entrées scolaires	Gratuit	2.55 €
Entrées enfants en dessous de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Entrées enfants (- 25 ans)	1.85 €	1.85 €
Entrées adultes (+ 25 ans)	2.85 €	3.50 €
Visiteurs	1.60 €	1.60 €
Abonnement 10 entrées enfants (- 25 ans)	13.02 €	13.02 €
Abonnement 10 entrées adultes (+ 25 ans)	23.38 €	30.59 €
Abonnement école de natation (annuelle + 1 ticket)	12.77 €	13.08 €
Leçons collectives	5.35 €	5.35 €
Abonnement 10 leçons collectives	47.38 €	47.38 €
Entrées secondaires	1.34 €	1.34 €
Brevet de natation individuel	6.07 €	6.07 €
Brevet de natation collectif	1.95 €	1.95 €

ARTICLE 6 – Ampliation du présent arrêté :

- M. le Sous-Préfet de DUNKERQUE
- M. le Directeur Général des Services pour insertion au recueil des actes administratifs
- M. le Chef de Pôle Finances Process
- Me le chef de Pôle Affaires Générales, pour insertion au registre des arrêtés
- Me le Chef de Pôle Education, Enfance/Jeunesse, Famille, Sport
- M. le Trésorier Principal de la Ville d'HAZEBROUCK

Mairie d'HAZEBROUCK, le 20 juillet 2017




Bernard DEBAERCKER
Maire de la ville d'Hazebrouck